

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS301

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« Des fournisseurs »,

les mots :

« De la fourniture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.